



COMMUNE DE GEER

PERMIS D'ENVIRONNEMENT

AVIS

**Décision relative à une demande de permis
d'environnement
(D. 29-22§2 et R. 41-2 du livre Ier du Code
de l'Environnement)**

Le Bourgmestre informe la population qu'un permis d'environnement a été délivré à *Messieurs Denis DEVILLERS et Firmin DEVILLERS ADF s.c., rue de l'école n°5 à 4254 Ligny* ayant pour objet : ***exploiter une prise d'eau, rue de l'école 5 à 4254 Ligny.***

La décision peut être consultée du 05/07/2017 au 24/07/2017 à : l'Administration communale de Geer, rue de la Fontaine 1, durant les heures d'ouverture de l'administration. Le lundi de 15h00 à 19h00 du mardi au vendredi de 08h30 à 11h30 et le samedi 15/07/2016 de 8h à 10h.

Lorsque la consultation a lieu un jour ouvrable après seize heures ou le samedi matin, la personne souhaitant consulter le

dossier doit prendre rendez-vous au plus tard vingt-quatre heures à l'avance auprès du service urbanisme communal (019/549.246).

Toute personne a le droit d'avoir accès au dossier dans les services de l'autorité compétente, en vertu et dans les limites des dispositions du livre Ier du Code de l'environnement concernant le droit d'accès des citoyens à l'information relative à l'environnement.

A Geer, le 04/07/2017.

Le Bourgmestre,
Sé) M. DOMBRET